

# Protection, transmission, son bien-être passe par Allianz Confiance Handicap.

Assurer à la personne handicapée une aisance financière suffisante pour lui offrir un confort de vie, c'est préparer, dès aujourd'hui, une solution pour pallier votre absence.

Allianz Confiance Handicap est un contrat spécialement conçu pour les parents et les proches de la personne handicapée.



Jean-Claude, 54 ans  
et Odile, 62 ans.

« Nous avons un fils handicapé, Florent. Récemment, nous avons pris conscience que s'il arrivait quelque chose à l'un de nous deux, l'autre pourrait se retrouver seul pour assurer le bien-être de Florent... Nous avons donc l'un comme l'autre souscrit à un contrat Allianz Confiance Handicap. Grâce à ces deux contrats, notre fils percevra un revenu de 150 € par mois au décès de l'un de nous deux, et 150 € supplémentaires au décès de l'autre, au titre du deuxième contrat. »

Pour de plus amples renseignements,  
votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.

**Allianz** 

Allianz Vie  
Entreprise régie par le Code des assurances.  
SA au capital de 643 054 425 euros - 340 234 962 RCS Paris.  
Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris

[www.allianz.fr](http://www.allianz.fr)

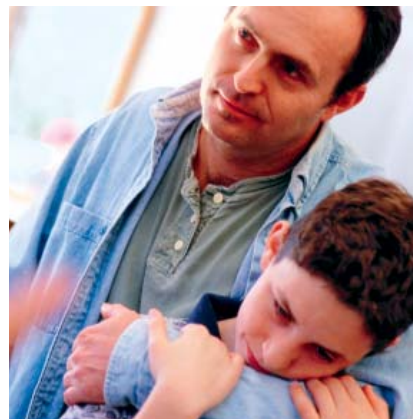
Une autonomie financière  
pour assurer son bien-être.

**Allianz Confiance  
Handicap**

Un contrat à fiscalité « rente survie » pour vous permettre  
d'envisager au mieux sa vie sans vous.

**Allianz** 

## Pour vous, parents et proches, optimisez la protection de la personne handicapée.



### Un gage de sécurité.

Allianz Confiance Handicap vous garantit, quelle que soit la date de votre décès, le versement d'un capital de votre choix (dès 7 500 €) ou d'une rente viagère, à la personne handicapée. Votre capital est valorisé chaque année<sup>(1)</sup>.

### La souplesse d'un contrat sur mesure.

- **Un capital ou une rente viagère.**  
Le règlement de la prestation peut être fait sous deux formes : un capital ou une rente viagère, pour la personne handicapée bénéficiaire.
- **Le versement de la prestation au 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> décès.**  
Ce contrat offre par exemple l'opportunité à chaque parent de souscrire au bénéfice de l'enfant handicapé. Au décès de l'un des parents, le bénéficiaire perçoit le capital (ou la rente viagère). Vous pouvez aussi choisir l'option « versement au 2<sup>e</sup> décès ».
- **Vous choisissez de régler vos cotisations périodiques :**
  - soit de façon limitée, par exemple jusqu'à 65 ans,
  - soit de façon viagère, tout au long de votre vie.
- **Parce que votre situation peut évoluer,** vous pouvez modifier vos cotisations pour alléger ou augmenter le capital garanti.

(1) Dans les conditions prévues par les dispositions générales du contrat Allianz Confiance Handicap.

(2) Cette limite s'applique à l'ensemble des contrats de « rente survie » et « épargne handicap » souscrits par les membres du foyer fiscal. Le contrat de « rente survie » est un contrat d'assurance décès garantissant le versement d'un capital ou d'une rente viagère au décès du souscripteur à un bénéficiaire atteint, lors de la conclusion du contrat, d'une infirmité qui l'empêche de se livrer, dans des conditions normales de rentabilité, à une activité professionnelle ou d'acquies une instruction ou une formation professionnelle d'un niveau normal s'il est âgé de moins de dix huit ans.

(3) Ou un lien de parenté collatérale excédant le 3<sup>e</sup> degré.

### Une fiscalité doublement avantageuse.

- **La fiscalité des contrats de « rente survie » :** les cotisations versées au titre d'une souscription d'un contrat de « rente survie » ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 25% de leur montant pris dans la limite de 1 525 € augmentée de 300 € par enfant à charge<sup>(2)</sup>.  
Le bénéficiaire de la réduction d'impôt vaut pour les contrats d'assurance souscrits par le contribuable en faveur d'une personne atteinte d'une infirmité et qui est :
  - soit un enfant ou tout autre parent en ligne directe ou collatérale jusqu'au 3<sup>e</sup> degré de l'assuré à sa charge ou non,
  - soit une personne sans lien de parenté obligatoire<sup>(3)</sup> mais à sa charge<sup>(4)</sup>.
- **La fiscalité de l'assurance vie :** le capital versé peut être exonéré de droits de succession, dans les limites de la réglementation fiscale en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2009.

### Une souscription facilitée.

Allianz Confiance Handicap est soumis à sélection médicale. Allianz met à votre disposition des centres médicaux partenaires où vous pouvez effectuer ces formalités médicales en une seule fois. **Les formalités médicales sont réduites à un simple questionnaire de santé :**

- jusqu'à 49 ans et pour un capital maximum de 150 000 €,
- de 50 à 64 ans pour un capital maximum de 100 000 €,
- et à partir de 65 ans pour un capital maximum de 15 000 €.

(4) En application de l'article 196 A Bis du Code général des impôts, « Tout contribuable peut considérer comme étant à sa charge, au sens de l'article 196, à la condition qu'elles vivent sous son toit de façon permanente, les personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L.241-3 du Code de l'action sociale et des familles. »

## Demande d'information

Complétez votre demande d'information et renvoyez-la sous enveloppe timbrée à l'adresse suivante :

- Je souhaite obtenir des renseignements complémentaires sur **Allianz Confiance Handicap**, sans engagement de ma part.  
Merci de me contacter au numéro de téléphone suivant :

\_\_\_\_\_

Le matin de \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_

L'après-midi de \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_

M.  Mme.....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Votre date.....

de naissance : \_\_\_\_\_

Activité professionnelle : .....

E-mail : .....

Les informations vous concernant peuvent être utilisées dans un but de prospection pour les produits distribués par le groupe Allianz (assurances, produits bancaires et financiers, services). Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression des données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez adresser votre demande à : Allianz - Informatique et libertés - CC 0502 - Tour Neptune - 20, place de Seine - La Défense 1 - 92086 Paris La Défense.